

Le 2 juillet 2015

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur François Blais  
Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche.  
1035, De La Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

**Objet : Repenser le réseau de l'éducation**

Monsieur le Ministre,

Le taux de participation aux dernières élections scolaires au Québec était très faible. Cette situation n'était pas nouvelle. Cependant, ces résultats ont créé une commotion dans l'opinion publique particulièrement à cause des déclarations publiques du ministre de l'Éducation de l'époque pendant la campagne électorale.

Lorsque les candidats faisaient du porte-à-porte au cours de la campagne électorale, les électeurs affirmaient qu'ils n'iraient pas voter : « *Le ministre a dit que si nous n'allions pas voter, il ferait les changements nécessaires et donc abolira les commissions scolaires* ».

Et non seulement le ministre n'a jamais démenti cette interprétation, mais il est allé de l'avant dès le lendemain du scrutin proposant des changements importants.

Il reste que la campagne électorale a été difficile pour les candidats parce qu'ils manquaient de moyens pour communiquer avec les électeurs. On ne leur a pas offert des conditions facilitantes ... c'est le moins que l'on puisse dire.

Quand on veut démontrer que quelque chose est inefficace, on le rend inefficace. Et c'est exactement ce qui est arrivé.

D'aucuns déplorent la fin d'une démocratie si difficile à acquérir. Que des élus remettent en question la démocratie surprend. On aurait plutôt souhaité qu'au lieu d'adopter une attitude populiste, le ministre fasse la promotion du suffrage universel et donne tous les moyens nécessaires pour réussir les élections scolaires.

/...

### ***Des changements nécessaires***

Outre le faible taux de participation au scrutin, les reproches aux commissions scolaires et aux commissaires sont nombreux.

Après avoir fait une analyse de la situation, Pauline Champoux-Lesage écrit dans son rapport que les commissaires « *doivent mieux s'approprier leur rôle et maîtriser les règles de bonne gouvernance.* »<sup>1</sup>

Il semble donc difficile de continuer sur le même modèle. Des changements nous apparaissent nécessaires.

### ***Les écueils des changements proposés***

Vous avez annoncé publiquement la fin des élections scolaires, mais il est étonnant que vous n'ayez pas encore proposé une nouvelle structure, laissant flotter dans l'univers médiatique certains scénarios de modèles de remplacement dont le plus sérieux serait un conseil d'administration. Vous n'avez pas énoncé de critères de nomination, mais vous n'avez pas évacué non plus l'idée que vous nommeriez vous-mêmes vos nouveaux « conseillers ».

En outre, vous n'avez pas donné publiquement les objectifs de la réforme que vous souhaitez.

Par ailleurs, vous insistez sur la place publique : vous voulez faire plus de place aux parents dans votre futur modèle de gouvernance. Il est vrai que les parents sont les personnes les plus immédiatement concernées par l'éducation. À preuve, à la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV), nous, les commissaires, sommes tous des parents; et la majorité a des enfants inscrits aux écoles de la CSMV.

À l'égard des scénarios qui circulent, il y a beaucoup de scepticisme face à ce projet de conseil d'administration dont vous nommeriez les membres; chacun y voit rapidement non seulement le risque de nominations partisans, mais l'expropriation des droits d'une région à nommer ses représentants pour gérer ses priorités en éducation.

On doit se demander qui remplira certaines fonctions de commissaires qu'on a tendance à oublier, celles de répondre aux besoins des citoyens. Qui accompagnera les parents dans leurs procédures de plainte, dans leurs démarches de révision de décision et de demandes spéciales? Qui fera le lien entre les leaders du quartier et l'école et son conseil d'établissement? Qui répondra aux demandes d'informations des parents qu'ils viennent formuler lors de très nombreuses activités scolaires auxquelles participent les commissaires?

Par ailleurs, comment les nouveaux membres des conseils d'administration pourront-ils se prémunir du reproche fait aux commissaires « *qu'ils doivent mieux s'approprier leur rôle et maîtriser les règles de bonne gouvernance.* »<sup>2</sup>. Ne faudra-t-il pas former ces nouveaux administrateurs comme actuellement on doit former les commissaires? Combien coûtera l'opération?

---

<sup>1</sup> Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires (Mai 2014). Page 43.

<sup>2</sup> Idem

Ce n'est pas parce qu'on est parent et qu'on siège à un conseil d'établissement que ces outils de bonne gouvernance sont innés. Il faudra trouver le moyen que les nouveaux conseillers acquièrent ces connaissances.

Actuellement, les résultats de la démarche de représentation aux conseils d'établissement varient beaucoup. Dans certains conseils d'établissement, il peut arriver que l'on retrouve 20 parents pour quatre postes disponibles : c'est l'exception. En général, tout le monde siffle en regardant le plafond lorsque le point des élections arrive à l'ordre du jour de l'assemblée générale des parents. Et parfois les postes à combler ne le sont pas tous. Comment, dans ce contexte, susciter l'intérêt pour un conseil d'administration?

Certaines personnes suggèrent que les nouveaux « conseillers scolaires » soient élus par leur regroupement. Ainsi, les parents seraient élus par une assemblée de parents; les enseignants, par une assemblée d'enseignants, etc. Ce scénario ferait en sorte de créer une organisation qui additionnerait les secteurs d'intérêts. On peut ainsi imaginer que la tentation serait forte pour les nouveaux conseillers de défendre les intérêts de ceux qui les ont élus plutôt que de ceux de l'organisation où ils siègeraient, en l'occurrence les intérêts de la commission scolaire et ceux des élèves.

Les anglophones ont annoncé vouloir défendre juridiquement le droit que leur accorde la Constitution canadienne de contrôler leur système d'éducation. Doit-on s'attendre à deux poids, deux mesures?

Certains ont proposé que les municipalités gèrent les immobilisations et le transport scolaire ainsi que la perception de la taxe scolaire. Cette solution comporte quelques difficultés : d'une part, les salaires sont plus élevés de 30 % dans le monde municipal que dans le monde scolaire; d'autre part, l'on craint que les principales immobilisations qui intéressent les municipalités soient les plateaux sportifs qu'ils pourraient offrir en priorité à leurs concitoyens au détriment des élèves. Le fait que la présidente de l'UMQ se soit personnellement prononcée contre ces nouvelles responsabilités rajoute à la difficulté<sup>3</sup>.

Mais de toute façon, que la solution ministérielle soit un conseil d'administration ou un collège électoral que certains autres suggèrent, en abolissant les élections scolaires, les nouveaux « conseillers scolaires » n'auront plus jamais la même légitimité, particulièrement la présidence qui a été élue par des milliers de voix, presque autant – et parfois davantage – que certains députés et certains maires.

### ***La taxation, de facto, un champ d'impôt du gouvernement***

Il y a peu de flexibilité budgétaire dans une commission scolaire pour déterminer le taux de la taxe scolaire. Votre ministère procède à l'exercice du Produit maximal de la taxe (PMT) où il dicte à chacune des commissions scolaires le montant à percevoir en taxes en fonction de ses besoins qu'il a évalués à la « cenne » près. La commission scolaire l'adapte à son territoire en tenant compte de la valeur du rôle foncier des municipalités qu'elle englobe.

Les trop-perçus devront être envoyés au ministère. Il n'y a donc aucun avantage à percevoir trop de taxes foncières.

Il n'y a évidemment aucun intérêt à en percevoir moins.

---

<sup>3</sup> GAUDREULT, Valérie. Pas question que les municipalités gèrent les écoles, avance la présidente de l'UMQ. Le Soleil. Le 16 avril 2015.

Et c'est pourtant la commission scolaire qui a l'odieux devant la population de l'augmenter. Comme l'a dit M<sup>me</sup> Champoux-Lesage dans son rapport : « *On peut donc constater que ce champ d'impôt est devenu de facto un champ d'impôt provincial dont les revenus sont inscrits au bilan des commissions scolaires.* »<sup>4</sup>

À moins d'en changer les règles, le gouvernement québécois peut donc prendre à son compte cette taxe et convenir de la meilleure façon de percevoir 2 G\$ chez les contribuables pour le réinvestir dans les commissions scolaires pour défrayer le transport scolaire, les frais administratifs et l'entretien des immeubles, ce à quoi servent les taxes scolaires actuellement.

### ***La nécessité d'un vaste débat public***

Il est nécessaire de faire au Québec un vaste débat public sur l'avenir des commissions scolaires.

Avant même de déposer un projet de loi, ne devriez-vous pas présenter un livre blanc que vous devriez soumettre à une vaste consultation : par une commission parlementaire itinérante, par exemple, ou par un comité d'experts qui siégerait à travers les régions pour recueillir les avis des parents, des enseignants, des contribuables, du personnel enseignant, administratif, de soutien, professionnel, du personnel des commissions scolaires, des membres des conseils d'établissement, des municipalités, etc. Ne devriez-vous pas consulter expressément les membres des conseils des commissaires puisqu'ils sont non seulement les premiers concernés par les changements, mais qu'ils sont des experts du réseau de l'éducation?

Comme on l'a vu, les modifications évoquées sur la place publique sont semées d'embûches.

Ne devriez-vous pas annoncer une vraie démarche de consultation dès maintenant au lieu de déclarer n'avoir pas encore décidé? Quel rôle, quelles fonctions réservez-vous aux nouveaux « conseillers »? Quels pouvoirs comptez-vous leur accorder? Ne devez-vous pas faire connaître votre conception de l'éducation : investissement ou dépense? Comment comptez-vous valoriser la tâche des enseignants? Comment ces changements pourront-ils influencer sur la réussite scolaire?

### ***Fixer des objectifs, proposer une vision***

Pourquoi votre gouvernement veut-il faire ces changements de structure? Quelle est votre vision de l'éducation? Comment voyez-vous l'éducation dans 20 ans, dans 50 ans?

Pour le moment, les changements annoncés ne semblent que des mesures populistes. On n'aurait pas fait moins en annonçant l'abolition de l'élection scolaire sans rien proposer de concret pour remplacer les conseils des commissaires.

Après avoir été un objectif de base, les économies budgétaires semblent reléguées au second plan. Dans son rapport, Guy Lacroix, s'empresse de dire que « (...) *les commissions scolaires sont, dans l'ensemble, efficaces sur le plan budgétaire.* » Il ajoute qu'une partie de l'épargne qui pourrait être faite « *semble difficilement réalisable* ». <sup>5</sup>

---

<sup>4</sup> Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires (Mai 2014). Page 93.

<sup>5</sup> Lacroix, Guy. Rapport d'évaluation. Avis technique sur l'évaluation économique de l'efficacité budgétaire des commissions scolaires. Mars 2014. Page 1.

Dans une autre version du même rapport (janvier 2015), Guy Lacroix avance que : « *Un exercice de simulation (...) chiffre des gains budgétaires à environ 147 millions de dollars par année.* »<sup>6</sup> Notons que cet exercice de simulation a été fait avec des chiffres de 2008, de 2009 et de 2010 et que depuis cinq ans, les commissions scolaires ont subi des compressions budgétaires de cet ordre – et même plus – année après année.

La journaliste Pascale Breton s'interroge dans La Presse « *Repenser les structures des commissions scolaires peut sembler populaire dans le contexte actuel, mais il faut se demander si c'est réellement la priorité. La preuve n'a pas été faite qu'il y a des économies à faire et surtout que cela ferait en sorte d'améliorer l'enseignement dispensé aux élèves.* »<sup>7</sup>

### **Entreprendre une réflexion collective**

Peut-être que, comme l'écrit l'éditorialiste, le moment n'est pas propice à un changement, mais peut-être l'est-il pour une réflexion collective? L'un des buts visés ne devrait-il pas être l'appropriation des enjeux de l'éducation par l'ensemble de la population?

Un débat public sur l'avenir des commissions scolaires et sur tout le système scolaire est important : il est essentiel de trouver les changements les plus appropriés. Il faut obtenir mieux pour les élèves, les parents et les enseignants, un investissement rentable pour notre société et surtout des conditions idéales pour la réussite scolaire. Toutes ces structures n'existent que pour une seule raison : permettre aux élèves de réaliser leur plein potentiel et de réussir.

Voilà l'objectif prioritaire que nous partageons tous.

Il nous ferait plaisir, Monsieur le Ministre, de vous rencontrer pour vous parler davantage du besoin d'une réflexion collective et d'un débat afin de repenser collectivement le réseau de l'éducation.

La présidente,



Carole Lavallée

p.j. Signatures des commissaires

---

<sup>6</sup> Lacroix, Guy, Rapport d'évaluation. Avis technique sur l'évaluation économique de l'efficacité budgétaire des commissions scolaires. Janvier 2015. Page « Résumé ».

<sup>7</sup> Breton, Pascale. Manque de preuves. La Presse. Page A28. Le samedi 11 octobre 2014.

# REPENSER LE RÉSEAU DE L'ÉDUCATION

LETTRÉ TRANSMISE À MONSIEUR FRANÇOIS BLAIS,  
MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
LE 2 JUILLET 2015



Michel Gervais  
Vice-président  
Conseil des commissaires



Benoît Laganière  
Vice-président  
Comité exécutif



Aurélie Condrain-Morel



Yanick Cyr



Diane Fournier



Paule Froment



Denise Girard



Myriam Hardy



Serge Mainville



Bruno Marcoux



David Miljour



Catherine Pelletier



Alain Riendeau



Michel Rocheleau



Valérie St-Laurent